



Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager: le cas du bassin-versant du Cérrou (Tarn, Midi-Pyrénées)

Laurent Lelli, Sylvie Paradis

► To cite this version:

Laurent Lelli, Sylvie Paradis. Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager: le cas du bassin-versant du Cérrou (Tarn, Midi-Pyrénées). *Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon*, 2005, 2 (80), 10.4000/geocarrefour.1048 . hal-01489187

HAL Id: hal-01489187

<https://agroparistech.hal.science/hal-01489187>

Submitted on 8 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent LELLI

UMR Métafort
ENFA

Sylvie PARADIS

docteur en géographie-
aménagement

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'une réponse à une commande publique, un dispositif méthodologique utilisant le paysage comme outil de diagnostic et de médiation a été élaboré par des chercheurs collaborant avec des bureaux d'études à la réalisation d'une charte paysagère sur le bassin versant du Cérrou (Tarn, Midi-Pyrénées). L'analyse critique de ce dispositif est au centre de cet article, visant, d'une part à expliciter la méthodologie mise en place pour construire et animer le diagnostic, d'autre part à présenter les résultats de cette démarche pour le territoire et ses acteurs.

MOTS CLÉS

Diagnostic paysager, médiation, démarche méthodologique, représentations paysagères, acteurs, territoire, bassin versant, Cérrou.

ABSTRACT

In relation to a request from the public authorities, a methodological approach using landscape as a tool for evaluation and reflection has been developed by researchers collaborating with consultants to produce a landscape charter for the Cérrou river basin (Tarn, Midi-Pyrénées). This article critically analyses this approach aiming to make explicit the methodology used to undertake the evaluation and to present the results for the territory and its actors.

KEY WORDS

Landscape evaluation, mediation, methodological approach, landscape perceptions, actors, territory, river basin, Cérrou.

Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérrou (Tarn, Midi-Pyrénées)

Le paysage fait l'objet depuis quelques années en France, de dispositifs méthodologiques au service des porteurs de projets dans le cadre de diagnostics territoriaux. Il est présenté comme un outil qui interroge sur les évolutions des paysages quotidiens. Il doit permettre aux acteurs locaux de mieux comprendre le fonctionnement complexe des paysages en préalable et en support des projets territoriaux. Tour à tour révélateur des maux du territoire ou de ses qualités, le paysage sous l'impulsion des Parcs Naturels Régionaux devient le support du "partage des regards" entre élus, techniciens, praticiens et habitants (Kleindienst *et al.*, 1999). Des méthodologies formalisent autant des pratiques pour la réalisation de projets, que des éléments de sensibilisation de l'analyse paysagère (Gorgeu, Jenkins, 1995).

Pourtant, le paysage reste toujours, dans la plupart des discours des acteurs du territoire, un objet difficile à saisir qui ne permet pas de visualiser rapidement les effets des politiques ou de leurs actions. Aussi, les sempiternels reproches adressés au paysage ressurgissent, au premier rang desquels l'expression subjective d'une revendication individuelle parasitant l'expression de l'intérêt général, ou bien encore un luxe réservé à des territoires peu soumis à des difficultés socio-économiques... Objet difficile à partager, le paysage reste cependant un moyen apprécié de présentation d'une «objectivation de la réalité territoriale» et de la mise en application de politiques publiques incitatives de nouvelles pratiques, notamment agricoles (Ambroise *et al.*, 2000). Décortiqué à l'aide de différentes iconographies (photographies, blocs-diagrammes paysagers, hyper-paysages...), le paysage revêt une triple fonction dans les diagnostics de territoire : la connaissance, la reconnaissance et l'expression d'un projet collectif (Lelli, 2000). A titre d'exemple, on peut citer la cartographie ou la photographie qui ont permis la mise en place d'atlas ou d'observatoires de paysages un peu partout en France, répondant notamment à la double mission de connaissance et de veille des transformations paysagères. Mais face à ces approches paysagères, les acteurs territoriaux ont bien du mal à s'approprier cette somme de connaissances et d'enjeux pour orienter l'action (Paradis-Maindive, 2000 ; Lelli, 2003). Pour faciliter cette appropriation et faire du paysage un outil durable et pertinent des choix collectifs à engager sur les territoires, de nouvelles démarches de médiation sont expérimentées... Elles impliquent les acteurs locaux en faisant appel à des modes de représentations spatiales variés (Lardon *et al.*, 2001) et parfois au paysage (Michelin *et al.*, 2002).

Cet article se propose d'exposer la démarche de médiation par le paysage utilisée en accompagnement de la charte paysagère du bassin versant du Cérrou, situé au nord du département du Tarn. Réalisée de 2000 à 2002 par

une équipe pluridisciplinaire associant professionnels de l'aménagement et chercheurs, la charte paysagère a été l'occasion de tester un dispositif méthodologique d'animation visant d'une part, à communiquer des éléments de diagnostic territorial par l'entrée paysagère et d'autre part, à favoriser l'appropriation de cette notion auprès des acteurs locaux.

CONTEXTE D'ÉTUDE ET OBJECTIFS DE LA COMMANDE

Fortement touchée par la pollution et pour redonner une image positive à la rivière Cérrou, la Communauté de Communes du Ségala-Carmausin met en place un contrat de rivière en 1993. Puis, une convention avec la Communauté de Communes du Pays Cordais est signée le 1^{er} juillet 1997. Dans le cadre des actions d'accompagnement du contrat de rivière du Cérrou, la Communauté de Communes du Ségala-Carmausin engage alors l'étude d'une charte paysagère à l'échelle du bassin versant. Cette démarche s'est opérée en deux temps. En 1995-1996, une première étude paysagère est réalisée par des bureaux d'étude bordelais (Oréade, Artline, Aqualis, 1996). Elle donne lieu à un document explicitant les paysages du Cérrou et aborde la nécessité d'aller vers une charte paysagère. En 2000, une deuxième étude est commanditée auprès de deux bureaux d'études toulousains (Repérage, Géo-action, 2001) pour la mise en œuvre de la charte paysagère proprement dite. Cette dernière fait ici l'objet essentiel de notre analyse.

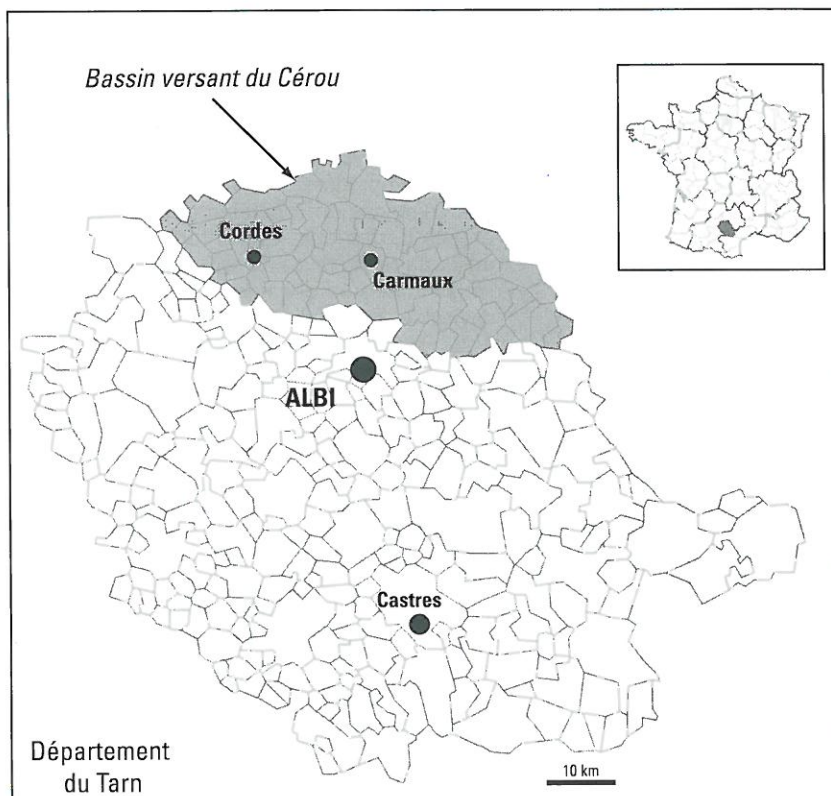
Les objectifs de la charte ont été définis par la Communauté de Communes du Ségala-Carmausin appuyée par un soutien technique du Conseil général du Tarn et plus particulièrement son service "environnement et paysage", demandeur d'un protocole méthodologique reproductible en matière de diagnostic de territoire par le paysage. Trois grands thèmes sont mis en avant dans l'écriture du cahier des charges pour justifier la commande d'une étude préfigurant la mise en place d'une charte paysagère. Tout d'abord, la charte doit permettre de donner et d'afficher plus de cohérence entre les différentes entités territoriales constituant le bassin versant, à savoir : le Ségala, le Carmausin et le Cordais. Elle peut également rendre plus lisibles les opérations du contrat de rivière, notamment en les réintégrant dans un cadre de connaissance des paysages et en facilitant ainsi la définition des choix d'aménagements futurs. Enfin, elle engage la construction d'un cadre partenarial pérenne sur le bassin versant, par l'adhésion des acteurs locaux à la compréhension des enjeux paysagers et territoriaux, utiles pour aller vers des recommandations opérationnelles cohérentes et hiérarchisées dans le temps.

Dans ce cadre, un comité de pilotage a été mis en place réunissant les principaux acteurs territoriaux du département du Tarn intéressés à la gestion des paysages comme le CAUE, le Conseil général, la DDE, la Chambre d'agriculture, l'ADASEA, Arbres et Paysages... De même, les acteurs locaux ont été invités à participer aux réunions de travail et aux réunions de restitution des grandes phases de la charte par les chargés d'étude (élus, associations, érudits...). Cependant, le rôle du comité de pilotage est resté dans le cadre de cette mission très limitée servant avant tout à évaluer le contenu de l'étude en cours, permettant notamment à chaque acteur de vérifier s'il est bien représenté dans l'analyse proposée. L'absentéisme aux différentes réunions¹ a donné, dès le démarrage de l'étude, les signes d'un scepticisme local quant à l'urgence de travailler sur la démarche paysagère alors que la question de la pollution de l'eau des rivières du bassin versant n'était pas réglée pour un bon nombre d'acteurs. Le paysage, dans ce contexte, représentait un luxe et une mise en scène esthétique, voués à requalifier et valoriser certains sites mais pas à envisager le territoire dans sa globalité.

Dans ce contexte, la réponse effectuée par les nouveaux chargés de mission a ciblé sur une double exigence : celle de fournir un cadre paysager exhaustif et homogène à l'échelle de tout le bassin versant et fédérer une dynamique locale autour de la charte, par une animation auprès des acteurs locaux à des moments clefs de l'étude². La méthodologie de diagnostic proposée, a donc tenu compte de cette double attente, en combinant l'analyse des matérialités paysagères du bassin versant avec la recherche des représentations paysagères d'une série d'acteurs locaux.

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE LA MÉDIATION PAR LE PAYSAGE

Le travail s'est opéré selon une méthodologie à double entrée : celle d'un diagnostic sur les grands caractères paysagers du bassin versant, alimentant à certaines étapes un processus de médiation auprès d'un large panel d'acteurs, suscitant une dynamique locale pour définir des enjeux paysagers³. Quatre étapes jalonnent donc le diagnostic des matérialités paysagères du bassin versant du Cérrou. Tout d'abord, un inventaire des données préalables de cadrage permet de renseigner la diversité physionomique des paysages (Lelli, 2000), leurs principales évolutions, les sites paysagers emblématiques et ceux moins connus... Une deuxième étape consiste à spatialiser les découpages paysagers opérés à partir d'une grille d'analyse renseignées sur le territoire. Elle donne lieu à la définition des "classiques unités paysagères" utilisées comme support d'expression de la diversité paysagère et comme base de discussion des enjeux paysagers (Folléa, 2001). Une troisième étape du diagnostic a mis en place une enquête photographique sur les



paysages permettant de faire émerger un certain nombre de représentations paysagères utiles pour asseoir la débat sur les enjeux prioritaires de la charte (Michelin, 1998). Une dernière étape a favorisé la mise au point de commissions de travail thématiques dont celle intitulée "paysage, identité, sensibilisation et communication" que nous nous attacherons à analyser.

L'analyse des données préalables de cadrage

Cette étape reste un passage incontournable des diagnostics dans leur ensemble. Sur le bassin versant du Cérrou, un inventaire des données dites pré-paysagères a été réalisé. Il a permis de dresser un état des lieux des activités économiques révélant des disparités importantes entre l'amont et l'aval du bassin versant, notamment sur le plan de l'évolution de l'agriculture. De même, l'analyse des grandes formes du relief et de la répartition de la végétation a facilité la description d'un ensemble géographique peu homogène. En effet, la rivière du Cérrou entaille tout d'abord le rebord sud-ouest du plateau du Ségala tarnais en formant des gorges encaissées et étroites, sinue dans les bassins, urbain de Carmaux et agricole de Monestiés, avant de traverser discrètement une large plaine agricole délimitée par les rebords calcaire du cordais. Enfin, la caractérisation des formes du bâti et des matériaux architecturaux, a bien montré l'extrême richesse du patrimoine architectural des villages de la partie aval du bassin versant (Monestiés, Cordes...).

Figure 1 : Localisation du territoire de la charte paysagère du bassin versant du Cérrou

1 - On peut relativiser cette donnée par la taille du bassin versant ne permettant pas à tous les acteurs intéressés de se rendre dans les différents lieux de réunions et cela malgré un souci de l'équipe d'étude de les programmer en amont et en aval du territoire, pour tenter de fédérer la démarche à grande échelle.

2 - Le Conseil Général du Tarn a insisté sur la nécessité d'impliquer réellement les acteurs locaux dans cette démarche de charte paysagère, argumentant les carences de la première étude, fournissant une vision plutôt esthétisante et surtout peu ancrée sur la perception et l'échange avec les acteurs locaux.

3 - Le cahier des charges du commanditaire définissait la charte comme "un document permettant d'aboutir à la

conception d'un projet bien identifié et partagé par tous", soulignant également l'intérêt de mener un "diagnostic paysager et d'offrir une connaissance objective du secteur d'étude" et d'engager une "animation/réflexion sur les préconisations paysagères".

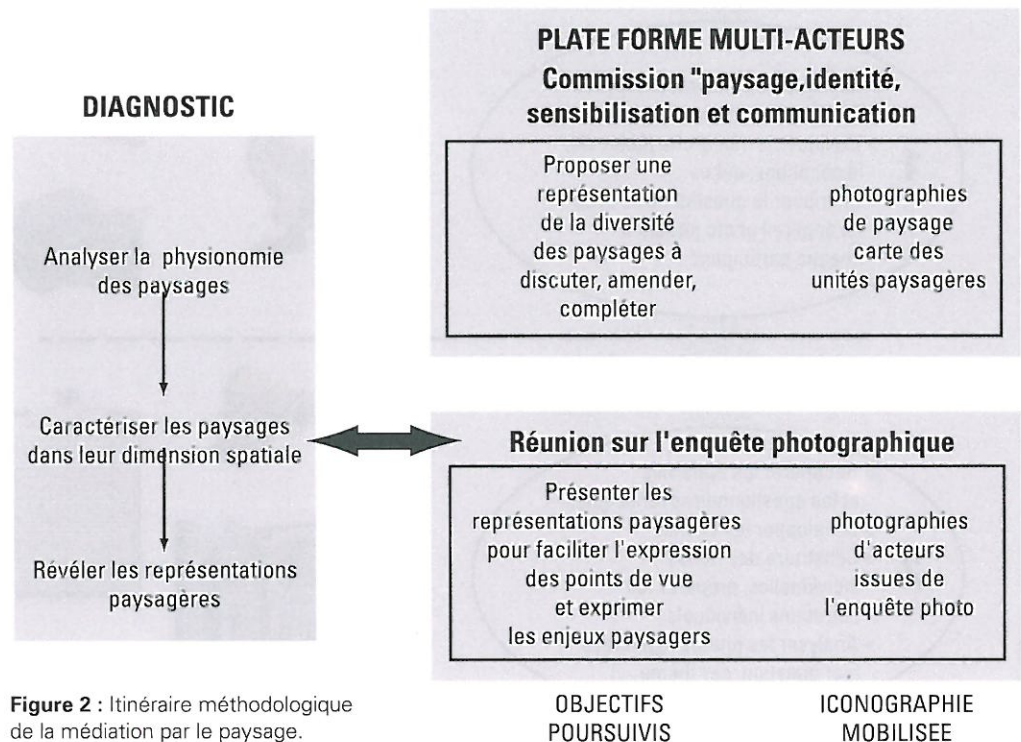


Figure 2 : Itinéraire méthodologique de la médiation par le paysage.

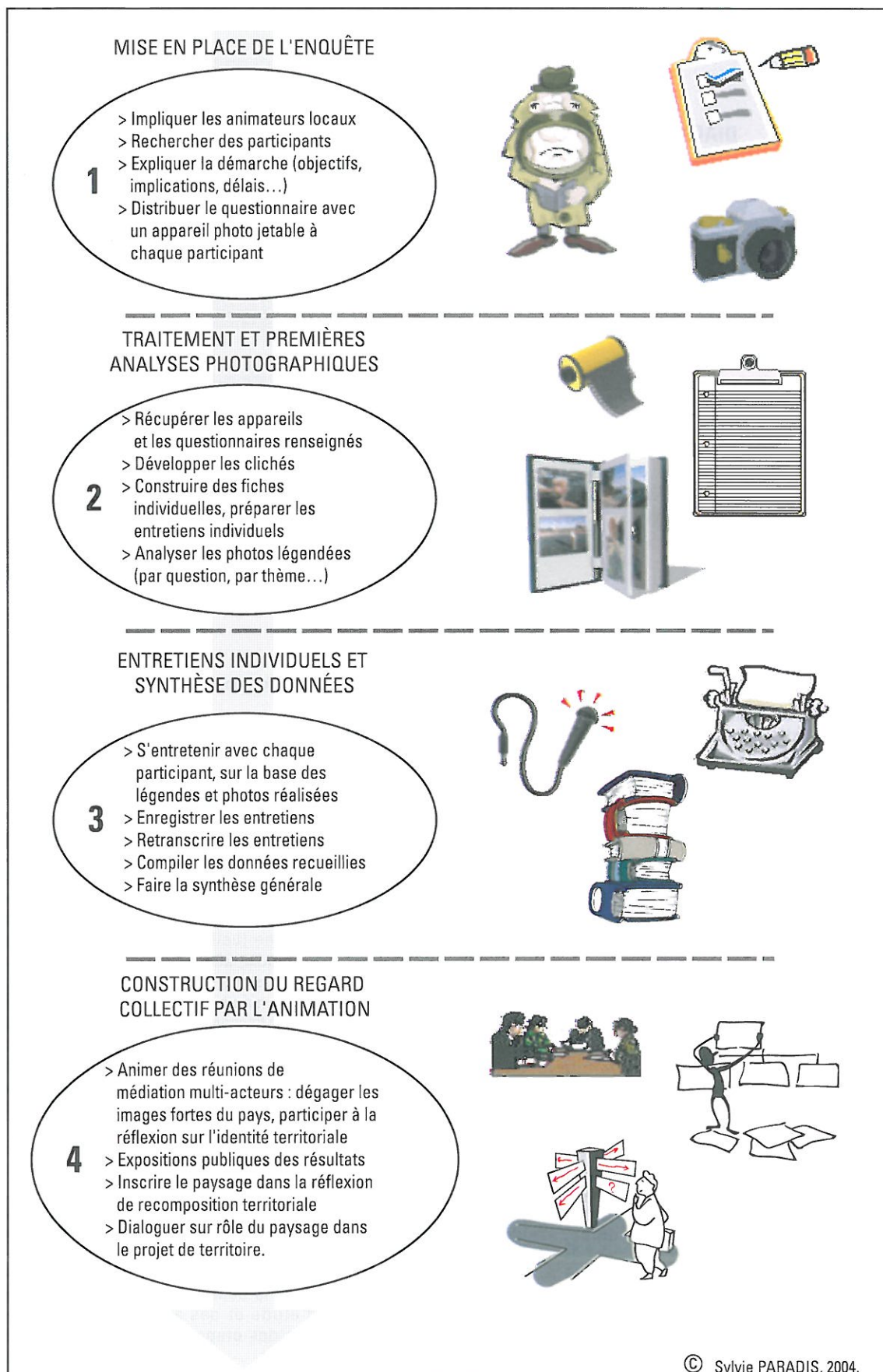
La cartographie et l'analyse des unités paysagères

Cette étape, reste elle aussi, un passage obligé d'une démarche de diagnostic paysager. Précisé avec force dans le cahier des charges ("définir les caractères paysagers, les éléments structurant à l'échelle du bassin versant, à l'échelle d'unités paysagères"), cette phase s'opère comme un décryptage exhaustif de données, rendu possible par la combinaison des données pré-paysagères recueillies. Il est intéressant à noter que le commanditaire attend ici des chargés d'étude qu'ils fassent la preuve de leur capacité à distinguer, singulariser les différents paysages du bassin versant, quelles que soient les données retenues pour l'inventaire. Dans le même temps, il semble attendu par le commanditaire que cette couverture paysagère donne du liant au territoire, au-delà des objectifs opérationnels, en conférant une réflexion sur l'identité locale. Dans ce contexte, l'analyse réalisée par les chargés d'étude a insisté sur une production iconographique variée, mêlant photographies, cartographies et blocs-diagrammes paysagers, en accompagnement de textes souvent très descriptifs. Cette option d'une formalisation très visuelle du diagnostic paysager a suscité un certain écho parmi les membres du comité de pilotage. Validant sans trop discuter le contenu exhaustif de cette analyse et notamment le découpage en unités paysagères, leur intérêt pour les paysages allait réellement s'exprimer au travers d'une démarche d'enquête innovante à l'aide d'appareils photographiques jetables.

L'enquête photographique sur les représentations paysagères

L'enquête photographique a été mobilisée dans la démarche de diagnostic comme un outil de reconnaissance et de compréhension des représentations paysagères d'une série d'acteurs locaux. Sur la base d'un questionnaire en cinq points, les acteurs interrogés devaient répondre à chaque question en réalisant des photographies légendées. Cette démarche déjà initiée dans le Puy-de-Dôme (Michelin, *ibid.* ; Lelli, 2003), la Haute-Garonne (Lelli, 2000) et les Corbières audoises (Paradis, 2004), permet d'identifier les représentations paysagères des producteurs, usagers ou prescripteurs du paysage (Michelin *et al.*, 2005). Dans le cadre de la charte paysagère du bassin versant du Cérrou, cette enquête devait apporter aux commanditaires un éclairage nouveau sur les paysages et participer à la construction d'une identité territoriale, support d'une sensibilisation à la réalisation de la charte et élément d'une approbation collective. L'analyse de ces représentations paysagères était annoncée comme : le moyen de dégager des modèles paysagers qui soient issus d'un croisement entre un regard extérieur et celui des acteurs du quotidien ; un outil de mesure des correspondances ou des décalages entre la perception et la délimitation des paysages du bureau d'étude et des acteurs locaux ; une préparation des étapes dans la construction collective à venir.

Figure 3 : Les 4 phases méthodologiques de l'enquête photographique



4 - Il est important de souligner ici les difficultés de mener dans un cadre d'exercice libéral une telle enquête, en raison d'un nombre important de participants ayant rendu délicat le traitement exhaustif des données dans un délai d'étude relativement court.

5 - Commission 1 "Paysage et rivière"

Commission 2 "Paysage, agriculture et forêt".

Commission 3 "Paysage, aménagement du territoire et projets".

Commission 4 "Paysage, urbanisme et bâti".

Commission 5 "Paysage, identité, sensibilisation et communication".

Commission 6 "Paysage, tourisme et découverte".

Vingt-trois participants ont accepté de se livrer à l'expérience, donnant lieu à de multiples clichés réalisés avec des appareils photographiques jetables distribués pour l'enquête⁴. Quatre phases ponctuent cette procédure d'enquête. La première phase consistait à distribuer les appareils photographiques accompagnés du questionnaire. Chaque participant avait un mois pour réaliser les clichés, les légendiser puis retourner le tout. Dans une deuxième phase, l'analyse des clichés et leur agencement dans des fiches récapitulatives constituait un préalable indispensable pour envisager un échange sur les significations des photographies. La troisième phase a donc permis la réalisation d'entretiens individuels auprès des personnes enquêtées, afin de leur demander de préciser les motivations exactes ayant guidé les prises de vue. Une dernière phase permettait de réunir tous les participants afin de confronter leurs points de vue, mais également de mettre ces derniers en situation de sélectionner collectivement les photographies les plus représentatives pour chaque question posée. Pour chaque cliché, le groupe devait également construire l'argumentaire de ses choix. Neuf des vingt-trois participants à l'enquête photographique se sont déplacés à Carmaux au siège de la communauté de communes du Ségala-Carmausin pour effectuer la dernière phase du travail, à savoir : croiser les représentations individuelles pour construire une vision collective des paysages du bassin versant. Malgré ce faible nombre de participants, ce procédé d'enquête s'est avéré très riche, par les discussions engagées, faisant office de sensibilisation aux questions de paysage auprès d'acteurs *a priori* peu mobilisés sur cette thématique jusqu'à cette initiative. Ces derniers ont par ailleurs souligné la qualité des réflexions permettant le plus souvent de "dépassionner" les conflits (qui ne sont pas d'ailleurs d'un registre purement paysager...).

Le paysage support de discussion sur l'identité territoriale

La définition des enjeux faisant suite au diagnostic paysager a permis l'élaboration de six commissions⁵ de travail. Elles ont réuni quarante-deux personnes au total sur les soixante-seize invitées au départ, ce qui tend à démontrer l'intérêt des acteurs locaux pour la charte. Le choix d'organiser les commissions thématiques en réunissant la "représentativité" de tous les acteurs du bassin versant est à rattacher à la question du périmètre du territoire d'étude. Il s'agissait de décloisonner les organisations territoriales locales (Cordais, Carmausin, Ségala). Ces commissions ont été structurées de façon classique, ayant vocation à recueillir des projets locaux susceptibles de ne pas avoir été identifiés par les bureaux d'études, mais également afin de mesurer les moyens d'assurer la réalisation rapide de quelques actions opérationnelles ayant valeur d'exemple pour

l'ensemble des acteurs locaux. La commission 5 "paysage, identité, sensibilisation et communication" s'est distinguée de cette approche en mettant au point une méthodologie participative reliant l'analyse des représentations paysagères du diagnostic avec la reconnaissance des paysages exprimée dans la carte des unités paysagères. Des photographies positionnées en vis-à-vis de chaque unité paysagère ont servi de support de réflexion en deux temps sur les paysages du bassin versant.

Un premier temps a été proposé pour permettre aux acteurs présents de donner leurs sentiments sur le contexte et les tendances de la problématique du paysage, sur l'identité territoriale et sur la manière de communiquer localement sur le sujet. Il est ressorti de ce premier tour de table plusieurs enseignements sur la manière de raisonner la question du paysage dans un cadre territorial difficile à cerner, un bassin versant, qui de surcroît, est marqué par un cours d'eau peu visible et manquant d'identité.

Le deuxième temps a constitué le cœur des échanges, autour d'un dispositif amenant les acteurs présents à croiser des photographies non légendées avec le découpage des unités paysagères présentées sur une cartographie à l'échelle du bassin versant. Chaque acteur devait essayer de reconnaître le lieu (approximatif) des photographies proposées et d'argumenter en quoi elles illustraient bien l'unité à laquelle elles avaient été rattachées. Le but de l'exercice était double : valider ou infirmer les périmètres définis, préciser et confronter les perceptions en utilisant la photographie comme outil permettant le repérage de traits saillants du paysage.

Les interrogations suscitées par cette animation autour de supports iconographiques combinés ont suscité des réflexions et des questionnements nombreux. Que signifie le paysage pour les acteurs locaux mobilisés ? Quels signes distinctifs sont révélés ? Des consensus ont-ils émergés ? Cette démarche appuyée sur les représentations spatialisées (ici les unités de paysage) et a-spatialisées (ici les photographies réalisées par les acteurs) a-t-elle permis de faire émerger quelques résultats probants ?

PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS

Il paraît intéressant de dresser un bilan de la démarche en deux temps. En premier lieu, il sera utile de mesurer en quoi la démarche paysagère dans son ensemble a permis, à différents degrés, d'améliorer la réflexion des acteurs sur le paysage et contribuer ainsi à envisager la mise en œuvre de la charte. En second lieu, il s'agira de proposer une analyse critique sur le processus participatif engagé avec les acteurs du territoire, à l'occasion des deux phases de médiation réalisées : la

réunion sur l'enquête photographique et celle sur le thème "paysage, identité, sensibilisation, communication".

Les principaux points forts du territoire révélés par le diagnostic

Des stratégies de développement centrifuges

Alors que la notion de bassin versant semblait admise au regard du contrat de rivière qui l'a fait exister chez les acteurs locaux, le diagnostic paysager a dévoilé des stratégies de développement très localisées autour de projets de développements centrifuges : le Carmausin et le projet de pôle de loisirs de Cap-découvertes, le Cordais et le développement touristique autour du patrimoine architectural et historique de Cordes-sur-Ciel... Marquant la volonté de s'inscrire comme la porte nord du Tarn, les élus du bassin versant du Cérrou voyaient la charte comme un moyen de revaloriser le territoire. La réflexion sur le paysage offrait une occasion de mettre à plat les spécificités du paysage... mais pas forcément de dépasser les différentes spatialités du territoire et ses espaces d'appartenance révélés par l'animation. Dans ce contexte, comment s'entendre alors sur les synergies locales à construire pour valoriser quelques potentialités de développement (touristiques notamment) ? Le site paysager de la bastide de Cordes est à ce titre révélateur. Emblème local, il produit surtout un effet d'aspiration sur le territoire rendant difficile autour de ce dernier l'émergence d'un projet "lisible" à côté d'un site aussi reconnu.

Les découpages et les projets territoriaux se sont surimposés au périmètre de la charte paysagère. Trois communautés de communes découpent en partie ce territoire (Ségala-Carmausin, Pays Cordais, Val 81) ainsi que deux autres projets : un Parc Naturel Régional sur "les bastides, les gorges de l'Aveyron et de la Grésigne", concernant les cantons Nord et Ouest du bassin versant du Cérrou, un périmètre à l'étude du Pays du Nord-ouest tarnais. Différentes polarités spatiales et plusieurs projets structurent donc le Nord-Ouest Tarnais et par là même le bassin versant du Cérrou. Ces différentes organisations territoriales mettent en scène plusieurs espaces d'appartenance, à cheval sur plusieurs entités territoriales distinctes : le Ségala, le Carmausin ou le Cordais. Plusieurs logiques de recomposition spatiale sont donc en cours, autour du projet de Parc Naturel Régional, mais aussi et surtout du Pays Nord-Ouest Tarnais et des Communautés de Communes en place. Cela dévoile aussi la difficulté pour les acteurs locaux et notamment pour les élus d'arbitrer des priorités sur un même territoire. L'imbrication des stratégies territoriales a donc agit comme un facteur de dysfonctionnement pour un diagnostic en cours ou même réalisé comment rendre compatibles les enjeux paysagers définis sur le bassin versant avec les orientations du futur pays Nord-Ouest Tarnais ?

Plusieurs identités locales révélées par le diagnostic paysager

Le diagnostic paysager de la charte du bassin versant du Cérrou a révélé des spécificités paysagères rattachées à des entités spatiales relativement cloisonnées. A l'occasion des réunions d'animations réunissant des acteurs de l'amont et de l'aval du bassin versant, nous avons pu nous rendre compte que les enjeux paysagers n'étaient pas les mêmes et n'invitaient pas de fait les participants à travailler ensemble dans le sens d'un projet commun. Les uns mettaient en avant la nécessité de concevoir la valorisation des paysages pour développer le tourisme (confère les acteurs du Cordais), les autres cherchant des solutions pour mieux tirer profit de l'image de marque du veau du Ségala aveyronnais (confère les acteurs de la partie amont du bassin versant).

Si le diagnostic paysager a révélé ce cloisonnement des initiatives locales, on ne peut pas dire que la rivière du Cérrou a joué un rôle de transversalité paysagère pour modifier les représentations attachées au bassin versant. L'enclavement du cours d'eau dans un relief de gorges sur la partie amont, son embroussaillage sur la partie centrale, et son caractère assez banal en aval, ne confèrent pas à ce bassin versant un caractère identitaire marqué autour duquel les acteurs locaux se reconnaissent. Si l'identité des paysages a été désignée comme une valeur collective à atteindre par la charte paysagère, elle reste encore aujourd'hui une "accroche marketing" que les acteurs locaux peinent à dépasser et que le diagnostic n'a pas pu infléchir. Le paysage outil du développement économique local a été plus ou moins bien ressenti et revendiqué dans le cadre du diagnostic. Facteur indispensable d'une politique pérenne de développement touristique dans le bassin du Cordais, il est resté dans le Carmausin le reflet d'un héritage industriel que les acteurs locaux ont du mal à valoriser ou à dépasser à ce jour.

Analyse critique du processus participatif

Une initiative fédérant une dynamique nouvelle d'échanges

L'approche participative opérée dans ce diagnostic paysager a tout d'abord été vécue comme un point positif par les commanditaires de la charte. Tout d'abord, le chargé de mission de la Communauté de communes du Ségala-Carmausin a mesuré l'intérêt de raisonner le territoire par le paysage. Il s'est senti progressivement impliqué dans cette démarche pour laquelle au démarrage de l'étude, il émettait un certain nombre de réserves (la crainte d'une approche "paysagistique" et peu concrète, le souci de "coller au local", une notion trop chargée de subjectivité et d'individualité dans son appréhension...). Le comité de pilotage a lui aussi, malgré quelques réticences au départ de valider l'engagement à une animation locale auprès d'acteurs du bassin

versant, reconnu l'intérêt de construire ce référentiel local sur les paysages. La présence de "nouveaux acteurs" dans les échanges sur ce projet de charte paysagère a conforté les membres du comité de pilotage dans l'idée que l'appropriation d'une donnée aussi riche et complexe que le paysage passe par la mise en place d'un dispositif d'animation innovant. Cependant, on a pu noter également une méfiance continue de la part de certains élus du bassin versant, voyant d'un œil distant et quelque peu ironique, cette utilisation de la prise de parole du profane, comme l'organisation informelle mais défiante d'un contre-pouvoir local naissant. Ce qui expliquerait en partie la présence très discrète des élus dans ces phases d'animation ainsi que leur relatif désintérêt à l'examen des résultats issus de cette approche. Une autre raison réside sans doute dans la "trop grande quantité" d'enjeux révélés par la démarche paysagère, difficile ensuite à traduire en un message politique clair et structurant (Barbier, 2005) et qu'il faut ensuite envisager dans des collaborations inter territoriales jusque-là évitées. Enfin, les acteurs locaux sollicités dans ces démarches participatives étaient globalement satisfaits de cette initiative. L'enquête photographique a été une opération originale qui a séduit par son caractère ludique et novateur. La commission "paysage, identité, sensibilisation et communication" a montré la difficulté mais aussi l'intérêt de parler d'identité territoriale, alors que les acteurs ne connaissaient pas la totalité du territoire d'étude. En effet, la perception très localisée et donc partielle du paysage par les acteurs locaux, a souvent montré les difficultés à raccrocher des enjeux en dehors de leurs périmètres de vie ou de gestion (la commune le plus souvent).

Des outils de participation à mieux articuler avec les exigences de l'outil "charte paysagère"

Sur le plan des méthodologies mises en œuvre, l'approche participative développée dans le cadre de cette charte paysagère doit être évaluée selon deux axes de réflexion. Tout d'abord, l'appropriation de l'étude tout au long de la démarche d'analyse menée par les bureaux d'étude et inscrite dans la commande, a été effective. Elle a permis à des habitants du bassin versant de s'exprimer par le paysage, sur leur qualité de vie, sur les évolutions paysagères qu'il faut stopper ou assumer (sur le plan agricole en particulier), le paysage devenant un support de discussion et d'échanges et favorisant une prise de conscience des stratégies de développement territorial en jeu ou à venir. Il n'a pas été rare en effet d'entendre les participants aux réunions d'animation s'interroger sur l'impact sur les paysages et sur "leurs territoires" de la constitution du Pays, voire du projet de Parc naturel régional local.

La deuxième réflexion issue de l'application de ces méthodologies participatives amène à repenser à une meilleure adaptation des outils aux temporalités du cahier des charges d'une charte paysa-

gère. En effet, ces démarches participatives sont lourdes à mettre en place mais également à synthétiser pour une intégration effective (et non à la marge) dans le diagnostic paysager. Les bureaux d'études ayant intégré les méthodes d'enquête photographique dans cette démarche ont pris un risque financier mais surtout engagé un pari sur la capacité à fédérer une dynamique locale porteuse de résultats difficilement quantifiables et visualisables dans le temps de l'étude de la charte paysagère. Cela invite sans nul doute les chercheurs à réfléchir à une ingénierie territoriale qui pose plus clairement et pragmatiquement la question de la médiation dans le diagnostic.

Depuis quelques années, un certain nombre de travaux engageant des équipes de chercheurs et de porteurs de projets territoriaux utilisent des démarches de médiations dans lesquelles l'analyse paysagère prend place (Michelin, 2005). Le paysage y est en premier lieu utilisé comme outil de négociation sur le projet territorial, alors que jusque-là, il pouvait apparaître secondaire dans les démarches, notamment par manque d'accompagnement financier et opérationnel. En second lieu, il constitue un moyen de rapprocher les techniciens, les politiques et les habitants en permettant l'inscription d'un référentiel de dialogue pour proposer la "réalité territoriale de chacun". L'analyse produite a alors vocation de mieux articuler des démarches d'animation qui doivent inscrire durablement le paysage dans les projets et non se contenter d'en faire la vitrine d'un territoire édulcoré de ses dysfonctionnements. Il apparaît donc tout à fait fondamental de travailler sur la question de la perception et de l'imprégnation des diagnostics par les acteurs territoriaux, en articulant la discussion sur la confrontation des modèles et des représentations construites. La grande difficulté des diagnostics paysagers est bien de recaler la réalité des projets et des souhaits sur des réalités spatiales et socio-économiques des territoires étudiés. Le diagnostic paysager de la charte du bassin versant du Cérrou n'a pas fait exception à la règle. Si la charte n'est pas signée encore aujourd'hui, il ne faut pas y voir l'expression d'un désintérêt local pour le devenir des paysages mais plutôt un encouragement à mieux réfléchir les méthodes et les dispositifs de médiation. Cette posture de médiation doit situer le chercheur dans l'action et comme un acteur au service de la réflexion territoriale (Beuret, Trehet, 2001). Le paysage ne doit pas simplement y permettre la définition du consensus, mais bel et bien réintroduire l'idée du débat et de la controverse, comme support de définition des projets et une nouvelle manière d'impliquer les acteurs dans le processus participatif local (Gumuchian *et al.*, 2003).

BIBLIOGRAPHIE

AMBROISE R., BONNEAUD F., BRUNET-VINCK V., 2000, *Agriculteurs et paysages. Dix exemples de*

projets de paysage en agriculture, Educagri, éditions, 207 p.

BARBIER R., 2005, Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire, *Nature-Sciences-Sociétés*, n°13, p. 258-265.

BEURET J.-E., TREHET Ch., 2001, Pour une gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales, *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°43, p. 25-39.

FOLLEA B., 2001, *Guide des plans de paysages, des chartes et des contrats. Projet à échelle d'un territoire*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, avril 2001, 132 p.

GORGEU Y., JENKINS C., 1995, *La charte paysagère. Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La Documentation Française, coll. Pratiques de l'intercommunalité, 188 p.

GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Editions Anthropos, coll. Géographie, 186 p.

KLEINDIENST A., BOUDARD M., MAUJEAN F., 1999, *Boîte à outils paysage*, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Mairie Conseil diffusion, coll. Expérimenter pour agir, Caisse des Dépôts et Consignations / PNR des Ballons des Vosges / Urbanis, 64 p.

LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V., 2001, *Représentations spatiales et développement territorial*, Editions Hermès Science Publications, Inra/Cemagref, Engref, 437 p.

LELLI L., 2000, *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne, France). Essai méthodologique et pratique*, Doctorat de géographie, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, Georges Bertrand (dir.), 325 p.

LELLI L., 2003, La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire, in DEBARBIEUX B. et LARDON S. (éds.), *Les figures du projet territorial*, Editions de l'Aube / Datar, coll. Bibliothèque des territoires, 2003, p. 183-191.

MICHELIN Y., 1998, Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des

acteurs locaux de la montagne thiernoise, *Cybergéo*, n° 65, 7 décembre 1998, 13 p.

MICHELIN Y., JOLIVEAU T. et al., 2002, *Guide méthodologique pour une gestion des paysages dans un projet de territoire*, Chambre d'agriculture de Haute-Vienne-ENITAC-CRENAM.

MICHELIN Y., 2005, Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère, in DROZ Y. et MIÉVILLE-OTT V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, Editions des Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 143-177.

MICHELIN, Y., PARADIS, S., LELLI, L., 2005, When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : new perspectives for the organisation of local participative discussion groups, *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, n°1, p.19-32.

OREADE, AQUALIS, ARTLINE, 1996, *Etudes préalables au contrat de rivière du Cérrou. Rapport de synthèse du dossier définitif*, Cabinets Oréade, Aqualis, Artline, Communauté de Communes du Ségala-Carmausin, septembre 1996, 63 p.

PARADIS-MAINDIVE S., 2000, *Le paysage, outil et support de projets territoriaux ?*, in Actes du colloque de Poitiers des 7-8 décembre 2000, Equipe Geste-MSHS Poitiers, Université de Poitiers, 2000, p. 11-18.

PARADIS S., 2004, *Paysage et projet territorial dans les "Hautes-Corbières" (Aude, France). Contribution à une recherche animation*, Doctorat de géographie de l'Université Toulouse-Le Mirail, 2004, 612 p.

REPERAGE, GEO-ACTION, 2001, *Charte paysagère du bassin-versant du Cérrou*, Cabinets Repérage et Géo-action, Communauté de Communes du Ségala-Carmausin, mai 2001, 45 p + annexes.

adresse des auteurs

Laurent LELLI
UMR Métafort
Ecole Nationale de Formation
Agronomique
2 route de Narbonne - BP
22687
31326 - Castanet-Tolosan
Cedex
E.mail :
laurent.ल्ली@educagri.fr

Sylvie PARADIS
97 r St Pierre
31600 Estantens